



*Fédération Syndicale Unitaire
Section Départementale du Cantal*

F3SCT – D

Mardi 9 décembre 2025

Présent·es

- IA-DASEN : Mme Amy
- SG : Mme Marret-Delbac
- ISST : Mr Peymaud
- Secrétaire de la SG : Mme Royer
- assistante sociale des personnels : Mme Guirbert-Lacoste
- IEN CT IA-DASEN : Mme Dumont
- CPD : Isabelle Pigot Saint-André
- FSU : Pascal André, Stéphane Cuq, Guillaume Guilbert, Stéphanie Lavergne, Philippe Llau, Marie-Honorine Papillon, Nathalie Sobella
- FO : Eric Roux
- CGT : Elodie Berçot, Franck Lacrampe
- SE-UNSA : Nathalie Cambon, Cécile Pradoux, Laurent Pejoux

Avant lecture des déclarations, le point 11 à l'odj est avancé pour une question de disponibilité de la directrice des ressources humaines.

Point 11 : Point de situation Collège la Jordanne

La DRH du Rectorat (en visio) rappelle l'engagement pris par le Rectorat d'accompagner les personnels jusqu'à la fermeture. Les agent·es du pôle QVCT peuvent se rendre sur place en fonction des besoins. Mme Burnol et Mme Lionne se rendront sur l'établissement pour accompagner les personnels dans leur volonté de mobilité. Cela se fera sous la forme d'entretiens individuels.

La DRH reconnaît que pour certains personnels, retrouver un poste dans le bassin de vie ne sera pas forcément aisé.

La FSU intervient suite à une réunion d'information syndicale tenue la semaine passée au collège La Jordanne. Sont remontés nombre de dysfonctionnements, notamment des difficultés avec la principale adjointe. Des délégations rectoriales ont été proposées à deux chefs d'établissement, qui ont échangé leurs postes de façon provisoire.

Des difficultés ont également été remontées concernant l'accompagnement des personnels contractuels. La DRH indique que l'EAFC a mis en place un plan de tutorat. Elle reconnaît également que les dispositifs mis en place ne sont pas parfaits, et que cela pourrait être mieux.

Pour la FSU, la remise des palmes académiques à un personnel de direction pose question et interroge les collègues. La DRH relève que la temporalité de l'attribution des palmes académiques ne relève pas de l'instantané. Elles ont été demandées par la précédente cheffe d'établissement 18 mois auparavant.

L'IA-Dasen rappelle que la médiation entre le CD et le collège La Jordanne ne semble pas aboutir. Concernant l'équipe de direction, un travail d'accompagnement a été mené, sans réussir à apaiser la situation, ni permettre de reprendre à la rentrée de façon sereine.

Reprise de l'ODJ

Déclarations liminaires : FSU (voir en PJ), SE-Unsa, CGT

La FSU intervient également concernant l'organisation des remplacements des représentant·es du personnel siégeant en instance départementale, notamment dans le 1^{er} degré.

Il faut des relances constantes pour que les remplacements soient effectifs (ou pas).

Etant convoqué·es par l'employeur, il est essentiel que ce dernier permette un fonctionnement efficient des instances.

1. Approbation des CR des instances des 18/02/2025 et 25/03/2025 et des instances exceptionnelles des 16/07/2025 et du 16/09/2025

Pour : à l'unanimité (18/02, 25/03, 16/09)

Pour : 9 / Abstention : 1 (FO) concernant le CR du 16/07

15

2. Point d'étape concernant l'enquête de la F3SCT-D suite au suicide de Caroline Grandjean

2 temps d'échanges et de formation en présentiel ont déjà eu lieu avec le consultant du cabinet Secafi.

2 temps de visio ont suivi, uniquement pour les membres de la délégation d'enquête.

Le présentiel sera désormais privilégié.

Le secrétaire de la F3SCT-D indique la prochaine réunion avec le cabinet Secafi aura lieu le mardi 6 janvier, et qu'il va falloir décaler le GT fiches SST. Une date sera reproposée.

3. Nouvel arrêté de la composition de la F3SCT et mise en place d'une fiche navette pour toutes modifications de sa composition (avec signature)

4. Projet de plan de prévention départemental / point sur le déploiement des DUERP

DUERP / Plan amiante / RPS

5. Rapport d'activité de l'ISST

L'ISST a mené :

- 23 inspections
- 9 études et accompagnements
- 3 enquêtes
- 1 désaccord sérieux et persistant

Il a formulé 16 recommandations ministérielles et 80 recommandations académiques et départementales

70% des collèges du Cantal n'ont pas d'assistant de prévention.

Annexe sur l'amiante dans les collèges du Cantal. Tous les DTA datent de 2007, tout est en retard.

Recommandation de mettre en place un GT avec le Conseil Départemental (responsable service bâtiment) pour suivre les travaux concernant l'amiante.

Mesures radons : Massiac, Pleaux, Jule Ferry, Laroquebrou. Au niveau premier degré, à l'école de Laveissière, il était question d'un taux encore important malgré des travaux entrepris. En attente de vérification par l'ISST. L'enseignant concerné a-t-il été vu par la médecine du travail comme recommandé? L'ISST rappelle que les écoles peuvent demander sa venue.

L'ISST a sollicité l'AMF du Cantal pour proposer de former les maires sur les questions de radon, d'amiante... L'AMF du Cantal n'a pas répondu.

L'ISST rappelle que les DTA amiante, les documents Radons, doivent être accessibles à l'ensemble des personnels. Un affichage doit être apposé lorsqu'un taux de radon est dépassé dans un lieu donné pour informer les personnels.

La FSU intervient aussi sur la situation des gymnases municipaux (dont nombreux présentent de l'amiante), dans lesquels travaillent notamment les professeurs d'EPS. L'ISST exprime que ce n'est pas de son champ de compétence que de faire des visites dans des gymnases municipaux. Ce que dénonce le représentant du SNEP-FSU en exprimant que cela fait partie des orientations Stratégiques Ministérielles que de contrôler les installations sportives et que les gymnases sont les "contextes" professionnels et d'enseignement des professeurs EPS, des professeurs des écoles et de tous les élèves scolarisés dans le premier et second degré. L'ISST répond qu'il a priorisé en matière de prévention liée aux structures les ateliers des Lycées Professionnels des Métiers du bâtiment car les personnels sont en contact direct avec des produits pouvant être amiantés.

La FSU questionne également sur la prise en charge par notre Académie de l'Orientation Stratégique Ministérielle relative au suivi particulier des risques professionnels liés à l'enseignement des activités physiques et sportives, rien n'apparaissant à ce sujet ni sur le bilan de l'ISST, ni dans les comptes rendus de séances de F3SCT-D ou F3SCT-A depuis la parution du BO du 17 février 2024 qui fixe cet objectif de prévention (*II.6. Risques liés aux activités physiques et aux activités sportives liées à l'enseignement*). Pas de réponse de l'administration.

La FSU pointe la problématique d'une absence de bilan autour de la cellule de signalement académique. L'ISST indique la nécessité de croiser les indicateurs (nombres et motifs des accidents de service, des faits établissements, et des saisines de la cellule d'écoute), sinon on ne fait que de la prévention tertiaire. Il préconise que cela devrait être fait auprès des F3SCT-D.

Le PPMS n'est pas à charge des directeurs·trices : ce rappel est fait par l'ISST et confirmé par la direction académique. C'est M. Pagès (Equipe Mobile de Sécurité) qui en a la charge.

La FSU revient, une nouvelle fois, sur l'absolue nécessité pour chaque agent·e de pouvoir bénéficier d'une visite médicale par la médecine de prévention.

D'autre part, 80% de la profession devrait obligatoirement être formée aux gestes de premiers secours (PSC1). La FSU revient sur ses demandes du conseil de formation, depuis plusieurs années : les formations PSC devraient être proposées dans le cadre du PDF, mais sur le temps de travail.

La DSDEN se satisfait d'avoir eu 2 sessions de formation complètes, pendant les vacances. Deux sessions de 12 personnels (PE + AESH) ...

6. Planification des travaux 2025-2026 de la F3SCT-D du Cantal et préconisations de visites

Rappel des établissements où il était prévu d'enquêter ou de réaliser une visite. La question, dans un contexte de suicide d'une collègue, est de définir un ordre de priorisation des établissements à visiter.

Une école en particulier s'impose, dans laquelle il y a eu trois accidents de service. Puis un collège où il y a un accident de service. Un autre collège dans lequel des problèmes perdurent, d'ordre communicationnel, entre le chef d'établissement et les agents. Une visite dans un autre un collège où une suspicion de harcèlement et de discrimination d'ordre syndical se posent. Enfin, restera une école à visiter pour faire suite à une visite récente.

15

6. (bis - point ajouté à l'odj) DGI dans une école d'Aurillac.

Évocation d'un DGI sur une école d'Aurillac. Levée du DGI par le représentant ayant déposé le DGI.

La CGT intervient pour dénoncer une réponse trop longue de la part de la DSDEN. La DASEN aurait dû contacter plus rapidement le mandaté CGT dépositaire du DGI. Le mandaté CGT s'oppose aussi au CR sur le fond.

*Fédération Syndicale Unitaire
Pascal André, Stéphane Cuq, Guillaume Guilbert, Stéphanie Lavergne,
Philippe Llau, Marie-Honorine Papillon, Nathalie Sobella
Section Départementale du Cantal*